



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Nouakchott

Tous les renseignements figurant sur cette fiche d'informations ont été établis sur la base des connaissances et des évaluations dont disposait l'Ambassade lors de la rédaction de la présente fiche d'informations. Ces renseignements et leur conformité sont toutefois donnés sous toute réserve, notamment en ce qui concerne les modifications intervenues entre-temps.

Informations pour la légalisation de documents mauritaniens

En règle générale, tout document officiel mauritanien appelé à être utilisé en Allemagne doit faire l'objet d'une légalisation par l'Ambassade.

La légalisation auprès de l'Ambassade requiert une série de légalisations effectuées préalablement auprès des autorités mauritaniennes décrites ci-après. Il est recommandé de procéder personnellement aux légalisations auprès des autorités mauritaniennes et de ne pas recourir à la voie postale.

Les simples certificats (par exemple certificats de célibat, de résidence) **ne sont plus légalisés.**

Légalisations préalables requises:

1. Selon le type de document, voici les administrations mauritaniennes compétentes pour les premières légalisations préalables :

Actes d'état civil (actes de naissance, de mariage et de décès):

⇒ direction de l'état civil à Nouakchott

Autres actes (par exemple actes de divorce):

⇒ Ministère de la Justice à Nouakchott

2. Suite aux légalisations préalables susmentionnées, les documents devront être **légalisés par le Ministère des Affaires étrangères** à Nouakchott (Ministère des affaires étrangères, B.P. 230, Nouakchott).

Légalisation par l'Ambassade:

Les documents préalablement légalisés comme susmentionné devront être légalisés en dernier lieu par le service juridique et consulaire de **l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Nouakchott.**

L'intéressé n'est pas obligé de se présenter personnellement pour déposer les documents à être légalisés ni de donner procuration à une tierce personne à cette fin.

Pour être légalisé, le document ne nécessite pas une traduction en langue allemande.

Les autorités et tribunaux allemands ne reconnaissent souvent pas la légalisation d'actes d'état-civil dans la procédure de dispense de présentation du **certificat de capacité matrimoniale** lorsque ceux-ci ont été établis depuis plus de 6 mois.

Frais de légalisation (selon les numéros 230 et 231 du barème des frais et dépens relatif au § 1 de la Réglementation des coûts à l'étranger):

- Frais de légalisation pour les **actes d'état civil**: 25 EUR
- Frais de légalisation pour tout **autre document**: 45 EUR

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8:15 à 09:15 heures